



Pully Facteur 21



*Évaluation de la politique communale en
matière de développement durable*

Janvier 2005

Mandataire

Bio-Eco sàrl
ch. du prieuré 2
1304 cossonay-ville
info@bio-eco.ch

Mandant

Ville de Pully
Direction de l'urbanisme et de
l'environnement
Damataire 13
1009 Pully

⋮

Table des matières

1	CONTEXTE	1
2	DÉVELOPPEMENT DURABLE	1
2.1	Définition	1
2.2	L'enjeu environnemental	2
2.3	L'enjeu social	2
2.4	L'enjeu économique	3
2.5	La gouvernance	3
2.6	Intérêt d'un agenda 21 local pour une commune	3
3	L'OUTIL FACTEUR 21	4
3.1	Analyse selon l'outil Facteur 21	4
3.2	Représentation graphique	5
3.3	Méthode de travail	5
4	ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE À PULLY	6
4.1	Situation actuelle	6
4.2	Analyse par domaine :	7
4.3	Analyse de détail	8
4.3.1	Groupe 1	8
4.3.2	Groupe 2	10
4.3.3	Groupe 3	12
5	SITUATION FUTURE	14
5.1	Etat des lieux « futur »	15
5.2	Pistes d'action et perspectives	17
6	CONCLUSION ET SUITE DE LA DÉMARCHE	17
7	ANNEXE	18
8	DOCUMENTS CONSULTÉS	18

1 Contexte

Interpellée sur son engagement sur la voie du développement durable, la municipalité de Pully a souhaité évaluer sa politique communale en matière de développement durable et faire l'état des lieux des actions déjà entreprises. Ce rapport présente les résultats de l'analyse effectuée au moyen de l'outil Facteur 21 de SuisseEnergie pour les communes. Il s'agit d'un outil de gestion et de maîtrise de la politique communale en matière de développement durable qui permet une vision globale et transversale, notamment la mise en valeur des points forts et des points faibles et de définir les possibilités d'actions dans les trois pôles du développement durable.

2 Développement durable

2.1 Définition

« **Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.** »¹

La notion de développement durable est issue de la prise de conscience de la diminution des ressources naturelles. Il s'agit de l'évolution d'une vision percevant les ressources naturelles comme illimitées à la prise de conscience de la limite de ces ressources.

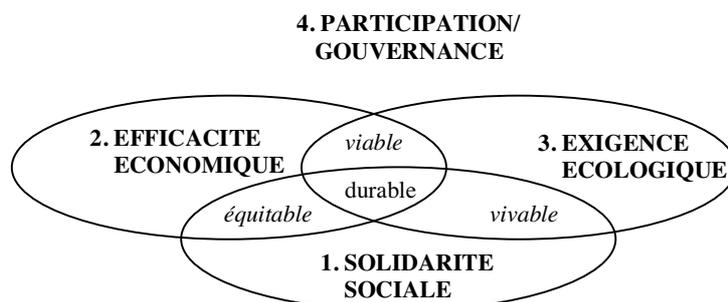
La définition du développement durable est complexe, car elle englobe de nombreux paramètres. Notamment deux concepts sont présents dans cette notion :

- Le concept de **besoins** et plus particulièrement des besoins essentiels.
- L'idée des **limitations** concernant la capacité de l'environnement à pouvoir répondre aux besoins actuels et à venir.

Le développement durable représente un modèle de développement qui poursuit trois objectifs : une **croissance économique durable** (efficacité économique), une **cohésion sociale** offrant à tous un accès à l'emploi avec une bonne qualité de vie (solidarité sociale) et la **protection** ainsi que **l'amélioration de l'environnement**. Les trois pôles du développement durable sont indissociables et doivent être équilibrés pour être durables. Ainsi, les problèmes environnementaux sont souvent liés à des problèmes sociaux et l'économie a des impacts sur le social et l'environnement.

À ces trois dimensions, **on associe généralement une quatrième** : la **gouvernance**. L'homme est au cœur du projet du développement durable. Il s'agit d'un projet global qui vise à renforcer la démocratie - en favorisant la participation des citoyens aux prises de décisions - et l'équité sociale dans le monde et entre les générations.

¹ Rapport Brundtland, 1987



Le but est de chercher l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable, de l'intégrer dans tous les domaines politiques et d'aspirer à un partenariat entre les autorités, la société civile et le secteur privé. Un développement durable doit intégrer la maîtrise et la gestion des ressources, de l'espace et des activités, le court et le long terme, le local et le global.

Ainsi le développement durable nous invite à des changements fondamentaux concernant nos modes de **penser**, de **production** et de **consommation** ainsi que nos modes de **décision** et **nos comportements**.

2.2 L'enjeu environnemental

Pouvons-nous continuer à scier la branche sur laquelle nous sommes assis ?

La planète est un monde « fini », dont les ressources sont épuisables. Les écosystèmes ont une capacité limitée pour « digérer » les productions de déchets, dans l'air, l'eau, le sol.

Le développement durable fixe des objectifs qui tiennent compte des implications possibles pour le futur. Les ressources naturelles ont un poids essentiel dans cette définition, car elles prennent en compte les générations futures. En effet, il s'agit de ne pas consommer plus de ressources que leur taux de régénération naturel. De même le coût externe de l'utilisation de ressources naturelles doit être intégré (impacts sociaux et environnementaux). Ainsi, les ressources renouvelables sont à promouvoir, et à utiliser à un rythme inférieur ou égal à leur taux de régénération, et la consommation des ressources non renouvelables doit être limitée. L'utilisation des ressources doit d'autre part avoir un impact minimal sur les écosystèmes liés.

2.3 L'enjeu social

Être deux fois citoyens « eco-citoyen, local et mondial »

La solidarité est une condition essentielle au bon fonctionnement et à la survie d'une société. La cohésion sociale et la participation de tous les groupes sociaux et de toutes les origines à la vie économique, politique et sociale sont donc particulièrement importantes pour un développement durable. Le principe de l'égalité des droits et de l'égalité des chances doit être garanti. La notion de besoins englobe les paramètres sociaux, notamment ceux des plus

démunis : les besoins essentiels doivent être comblés et une meilleure qualité de vie doit pouvoir être atteinte.

La solidarité s'entend dans **l'espace**, aujourd'hui entre les peuples de la planète, et dans le **temps**, entre les générations et avec les générations futures.

Indépendamment de la satisfaction des besoins essentiels, la qualité de vie dépend aussi de l'appréciation subjective des conditions de vie, appelée bien-être. Il importe notamment de garantir la diversité culturelle et de préserver l'héritage socioculturel.

2.4 L'enjeu économique

Le défi, c'est de mettre l'efficacité économique au service de l'être humain.

Le développement durable implique une croissance économique là où les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits (actions principales à mener sur le social et l'économie). Ailleurs, il s'agit de rendre croissance économique et développement compatibles avec les principes du développement durable (actions principales à mener sur l'environnement). Ceci passe par la responsabilisation des consommateurs et des entreprises grâce notamment aux politiques gouvernementales (internalisation des coûts environnementaux et sociaux, application du principe du pollueur-payeur, ...).

L'objectif de gain financier doit devenir compatible avec l'équité sociale, le respect de l'environnement et la solidarité vis-à-vis des générations futures et des pays en voie de développement.

2.5 La gouvernance

Le développement durable ne se décrète pas. Il se construit avec l'ensemble des acteurs et des citoyens.

Le développement durable implique des **changements institutionnels** qui permettront de mieux répondre aux besoins et aux attentes de l'homme au niveau local mais aussi au niveau mondial. Il passe par la responsabilisation de chacun et donc par l'action tant au niveau politique, qu'au niveau du citoyen. Les démarches participatives inscrites dans la mise en œuvre des décisions politiques permettent d'impliquer et de sensibiliser le public.

2.6 Intérêt d'un Agenda 21 local pour une commune

On peut comparer un Agenda 21 local à un business plan qui offre à une commune un outil pour son développement. Il permet de faire la synthèse de ses forces et de ses faiblesses et de mettre en œuvre sa vision d'avenir. Ainsi un Agenda 21 local qui répond aux demandes du développement durable se préoccupe des intérêts globaux de notre planète, et sert aussi directement les intérêts de la commune. La politique y gagne en cohérence, puisque chacune des mesures est intégrée dans un cadre général orienté sur le long terme

3 L'outil Facteur 21

Facteur 21, instrument développé à l'origine grâce aux expériences du label Cité de l'énergie, constitue une aide à l'orientation pour ceux qui se lancent dans un processus d'Agenda 21 local. Facteur 21 permet de mesurer les résultats de la politique communale menée jusqu'ici, ainsi que ses répercussions sur l'économie, la société et l'environnement. Cet instrument en souligne les carences et les potentiels et indique les possibilités concrètes d'actions.

Le diagnostic Facteur 21 de Pully représente ainsi un état des lieux de la politique communale dans onze domaines représentatifs des trois orientations fondamentales du développement durable (Aménagement du territoire et constructions, Approvisionnement énergétique, Environnement/eau/eaux usées/déchets, Transports et mobilité, Finance et impôts, Formation, Culture et loisirs, Aide sociale /santé, Economie, Sécurité et Mise en œuvre). La rubrique « mise en œuvre » concerne tous les domaines.

Cet état des lieux est un préalable à un Agenda 21 local. Il permet de définir l'orientation de la Ville de Pully sur la voie du développement durable. C'est un processus qui, au même titre que celui de la labellisation Cité de l'énergie, permet de savoir d'où l'on part, quelles sont les actions qui s'inscrivent déjà dans la voie du développement durable, quelles sont les compétences communales, quelles sont les ressources humaines nécessaires, comment rendre compatible Agenda 21 local et ressources financières, quels sont les objectifs de la municipalité. En dernier lieu, il permet de proposer toute une série d'actions tournées vers un développement durable.

3.1 Analyse selon l'outil Facteur 21

Dans chacun des 11 domaines cités ci-dessus, 5 questions permettent de dresser la liste des projets et actions en cours dans la commune. Les actions planifiées dans le futur seront également décrites et évaluées.

L'état des lieux est effectué par un groupe de travail formé de représentants administratifs et politiques de la commune. Ce sont ces mêmes personnes ressources qui réaliseront l'auto-évaluation. Tout ce processus est piloté et coaché par un consultant spécialiste du développement durable.

L'évaluation : incidence et facteur de pondération

L'objectif de l'évaluation est de **définir l'incidence** de l'action décrite selon les trois grands axes du développement durable : social, économie, environnement.

À chaque action correspond ainsi un « **facteur 21** », valeur représentative obtenue en sommant les trois incidences (0 pas d'influence, 1 faible, 2 positive, 3 très positive).

L'addition des différentes valeurs obtenues permet d'obtenir une valeur indicative pour chacun des 11 thèmes définis. Ces 11 valeurs sont ensuite regroupées selon les trois orientations fondamentales du développement durable.

Le facteur de pondération décrit l'importance (l'impact) de l'action pour la commune. Il est défini comme faible, grand ou très grand. Le facteur de pondération précise l'importance de l'action. Il n'entre pas dans le calcul du facteur 21 mais permet de fixer les priorités d'actions.

Exemple : pour un domaine

Question	Société	Économie	Environnement	Somme = F21	Pondération
1.1	2	1	1	4	3
1.2	2	2	2	6	2
1.3	1	1	1	3	2
1.4	2	2	1	5	2
1.5	1	1	1	3	1
	8	7	6		

3.2 Représentation graphique

Une représentation graphique - selon un diagramme en toile d'araignée - des facteurs 21 ainsi calculés permet de **visualiser** les résultats chiffrés et d'obtenir une image de la politique communale dans le domaine du développement durable, par domaine et selon les trois orientations fondamentales du développement durable. De cette façon, les points forts et les points faibles de la commune sont mis en évidence.

Les **actions planifiées dans le futur** sont évaluées de la même manière. La comparaison de l'évolution entre les deux graphiques (état actuel – état futur) permet ainsi de définir les actions les plus intéressantes au point de vue du développement durable et donc de fixer les priorités. On peut donc avec cette démarche définir les centres de gravité et les actions prioritaires de la politique communale en matière de développement durable.

On procède de la même façon pour juger de l'équilibre de la politique actuelle entre les trois axes du développement durable, et de son évolution future.

3.3 Méthode de travail

Dans le cadre de l'analyse de la politique communale de Pully selon Facteur 21, la démarche suivante a été utilisée :

- Intégration des données récoltées par le DUE et première proposition de catalogue par le mandataire externe.

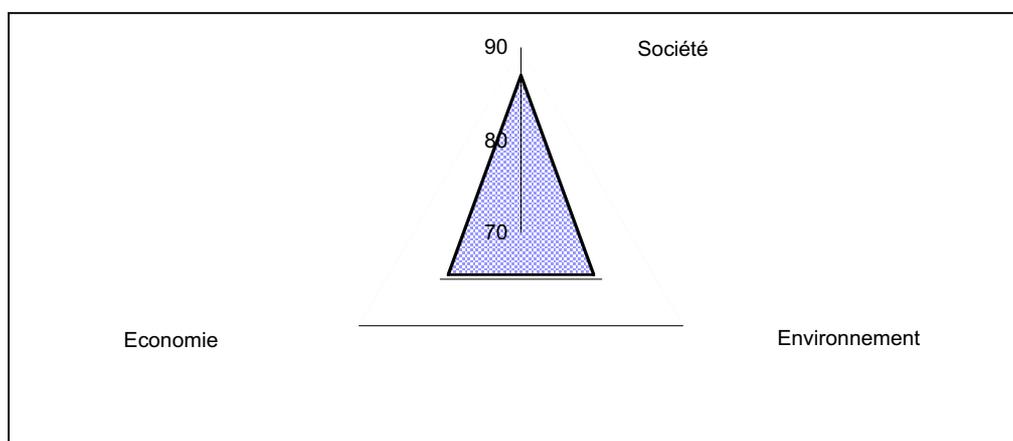
- Validation du catalogue par les différents services et responsables communaux et première auto-évaluation (une séance en plénum et travail en groupe dans les différents services).
- Validation des évaluations proposées lors d'une séance commune à tous les services et en présence de tous les responsables communaux.
- Analyse et rapport par le mandataire externe.

4 Analyse de la situation actuelle à Pully

4.1 Situation actuelle

Etat des lieux actuel	Social	Environnement	Economie	F21
Aménagement du territoire et constructions	7	7	10	24
Energie	3	9	7	19
Environnement, eaux, déchets	6	9	9	24
Transports, mobilité	7	5	10	21
Finances	3	4	2	9
Formation	9	8	7	24
Culture et loisirs	13	8	7	28
Prosperité sociale	12	9	4	25
Economie politique	6	4	6	16
Sécurité	10	8	8	26
Mise en œuvre	11	8	9	28
Total	87	79	79	

Analyse selon les trois axes du développement durable :



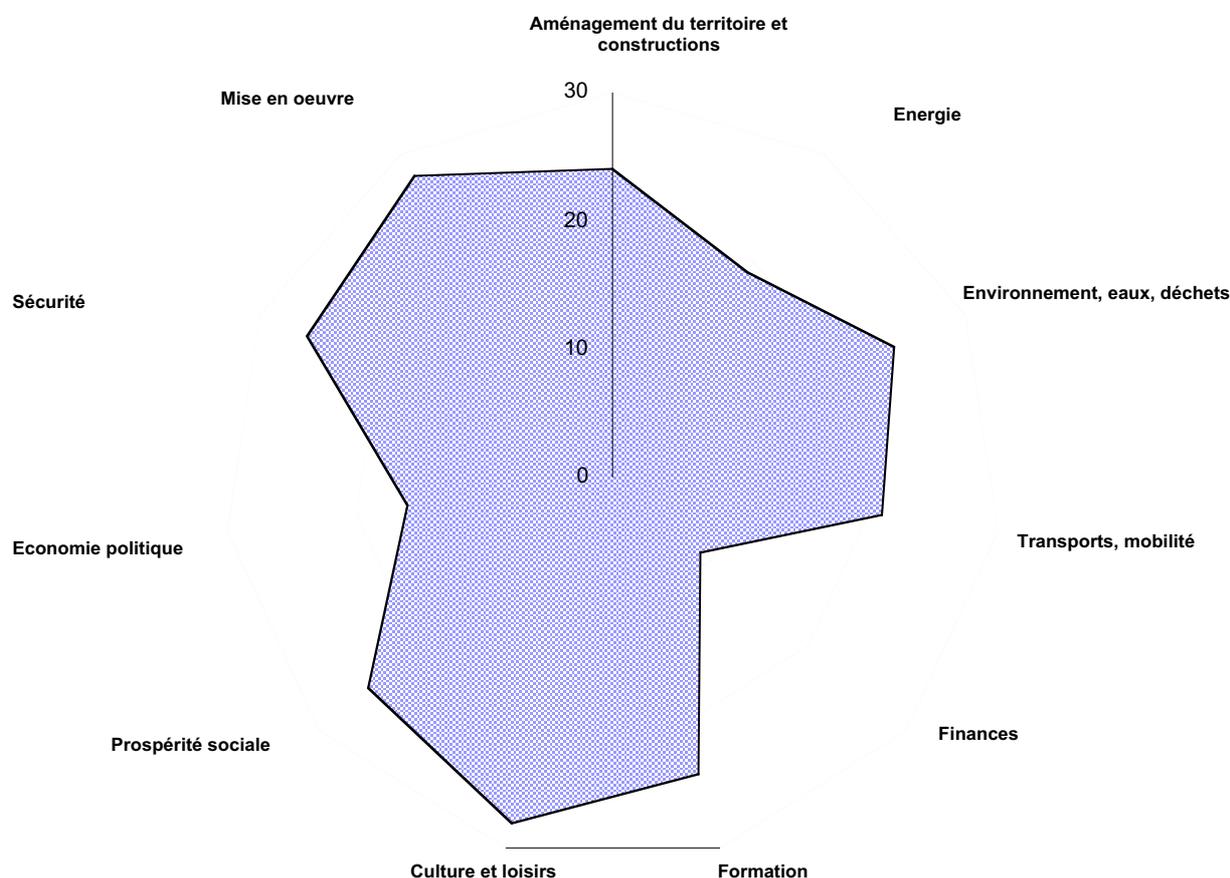
L'état des lieux de la situation actuelle de la politique de Pully en matière de développement durable montre une situation raisonnablement équilibrée entre les 3 pôles du développement durable. En effet, les facteurs 21 représentant les 3 grands axes de la société, l'environnement et l'économie, sont respectivement de 87, 79, 79. L'aspect qualité de vie est une préoccupation prioritaire des autorités de Pully, ce qui se traduit par ce léger déséquilibre avec un facteur 21 supérieur de 8 unités aux 2 autres.

Néanmoins, les valeurs attribuées aux 3 facteurs 21 restent proches et décrivent une situation équilibrée où aucun aspect du développement durable de la commune n'est négligé

4.2 Analyse par domaine

Les 11 domaines d'analyse :

(méthodologie et calcul de l'outil Facteur 21, voir § 3.1, page 4)



Globalement, l'approche de Pully vers un développement durable de la commune est équilibrée.

En entrant dans le détail de l'analyse, on retrouve les facteurs 21 élevés pour les domaines de la culture et des loisirs, de la sécurité, de la prospérité sociale et de la mise œuvre.

L'environnement et la protection des ressources sont clairement pris en compte dans la politique de développement de la commune, notamment lorsqu'il s'agit d'aménagement du territoire et de gestion des eaux et des déchets, bien que les facteurs 21 de ces domaines soient tous légèrement plus faibles que dans les thèmes cités ci-dessus.

La gestion de la mobilité et des transports ainsi que l'utilisation rationnelle de l'énergie reste un peu en retrait des autres domaines. La commune a toutefois fait des efforts importants en matière de transports publics (+ de 4 % du budget). A Pully, le trafic augmente de 1,5 % par an. La Ville de Pully a déjà signalé son intérêt à entrer dans le processus du label Cité de l'énergie, qui lui permettrait de valoriser les efforts déjà entrepris en matière de gestion rationnelle de l'énergie et de prendre en main la maîtrise à long terme de ses objectifs énergétiques.

Enfin, la situation des finances communales et de l'économie politique illustre la situation tendue de ces dernières années. L'objectif actuel est à la stabilisation des acquis et ne permettra pas de gros investissements financiers à court terme

4.3 Analyse de détail

Si l'on entre dans le détail des 11 domaines analysés, on peut regrouper les domaines selon trois groupes : groupe « forts », « médians » et « sensibles »

4.3.1 Groupe 1 : les thèmes « forts »

On retrouve la priorité mise sur les thèmes sociaux, avec notamment un groupe de thèmes « forts » du développement actuel de Pully comprenant : **culture et loisirs** (28), **sécurité** (26), **prospérité sociale** (25) et **mise en œuvre** (28).

1. Culture et loisirs :

Points forts : les membres du groupe de travail s'estiment bien lotis en matière d'offre culturelle. La problématique, au vu de la conjoncture actuelle, sera plutôt de maintenir l'acquis dans le futur.

Les activités de loisirs proposées aux Pullièrans sont diverses et fournies (diverses installations sportives, port de plaisance, sentiers pédestres et didactiques).

La commune assume sa part dans la protection des monuments et du patrimoine.

Points faibles : Un domaine reste peu développé : l'intégration des étrangers. (Cela est dû à la bonne intégration générale des étrangers.) Peu de soutien aux requérants, si ce n'est via leurs enfants à l'école. Informations communales seulement en français, cours de français à Lausanne.

2. Prospérité sociale :

Points forts : La commune est active dans le soutien financier des personnes financièrement démunies (soutien aux garderies, aide sociale directe, aide aux frais dentaires, cartons du cœur, service bénévoles, soutiens seniors/seniors, etc.). Des cantines scolaires sont offertes dès l'école enfantine.

L'infrastructure médicale à disposition à Pully et dans la région est bonne.

Pully est également impliquée financièrement au niveau de trois EMS situés sur la commune, et participe financièrement au maintien à domicile.

L'espace jeune offre un lieu de contact, d'écoute et de prévention aux jeunes scolarisés sur la commune. La police est également très active dans le cadre de campagnes de sensibilisation dans les écoles.

Points faibles : Familles et jeunes : peu de logements à loyers abordables (l'offre est faible et il existe peu de possibilité d'amélioration).

3. Sécurité :

Points forts : D'une manière générale le niveau sécuritaire dans la ville est bon. La population a un sentiment de sécurité, lié notamment à une présence constante de la police (prévention et sensibilisation). Bon éclairage public.

La protection en cas de problèmes majeurs est gérée en collaboration avec les partenaires de « Protection Population 2004 ».

Points faibles : Quelques poches à problèmes avec incivilités visibles (dégâts, graffitis, déchets).

4. Mise en œuvre :

Points forts : Bonne collaboration inter-communale et régionale. Bonne collaboration transversale à l'interne de la commune (conférence des chefs de services, messagerie interne, etc.)

Diverses installations communales primées (Prix solaire suisse pour le collège des Alpes, Médaille d'eau 2003 à la STEP).

Jumelage avec la commune d'Obernai (France).

Action de coopération au développement avec l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Sud et Haïti (essentiellement à thèmes sociaux ou sanitaires).

Points faibles : Beaucoup de mises en œuvre (notamment comptabilité énergétique, assainissement des bâtiments communaux) mais qui restent ponctuelles. Un besoin d'outil se fait sentir, par exemple Agenda 21 local, label Cité de l'énergie.

L'approche participative se résume majoritairement à de l'information, ou de la consultation.

4.3.2 Groupe 2 : Un groupe de thèmes « médians » se dégage ensuite.

Il regroupe les thèmes liés au développement urbain et à l'environnement (**aménagement du territoire et constructions (24), énergie (19), environnement, eaux, déchets (24), transports et mobilité (21)**), ainsi que la **formation (24)**.

5. Aménagement du territoire et constructions :

Points forts : Un plan directeur issu d'une vaste réflexion sur l'avenir de la commune sur le plan qualitatif dont l'objectif est de sauvegarder le cadre de vie et garantir l'identité de Pully au sein de la région (notamment développement d'un centre attractant). L'avis de la population a été pris en compte au moyen d'une consultation. Les principes énoncés dans le PDcom sont transcrits en mesures par le PGA et son règlement.

La mise en œuvre est prévue sur le long terme (15 ans).

La gestion des bâtiments communaux en ce qui concerne l'énergie et l'eau est faite de façon continue et systématique. Les énergies renouvelables sont favorisées chaque fois que cela est possible.

Les mises au concours imposent généralement le respect de concepts énergétiques. Dans le futur, cela devrait devenir systématique.

Points faibles : Il manque une planification énergétique. Le label Cité de l'énergie répondra à ce manque.

Les barrières architecturales sont prises en compte dans les nouvelles constructions, mais il reste encore beaucoup de possibilités d'optimisation de l'intégration des handicapés.

6. Énergie :

Points forts : L'objectif de Pully est de se regrouper à l'Est (avec les communes de Belmont et de Paudex, voir avec d'autres communes) afin d'améliorer les synergies déjà existantes.

Des mesures d'économie sont réalisées (efforts actuels sur les bâtiments communaux, énergie renouvelables) et des conseils sont donnés à la population via notamment les médias. Les gros consommateurs sont approchés.

Un réseau de chauffage à distance existe ainsi qu'un moteur couple chaleur force produisant de l'électricité.

Points faibles : Des éléments ont été mis en place, mais il existe un net potentiel d'amélioration si la situation future devient critique.

7. Environnement, eaux, déchets :

Il s'agit d'un domaine sensible, dans lequel la commune a déjà beaucoup œuvré.

Points forts : La Ville de Pully jouit d'un patrimoine urbanistique et naturel riche et diversifié. Il est entretenu en accord avec sa valeur environnementale, et beaucoup d'efforts ont déjà été consentis dans ce domaine (revitalisation, gestion écologique des espaces verts, couloirs à faune, entretien différencié selon l'utilisation, etc.).

Le Plan Directeur communal a développé toute une série d'objectifs et de mesures pour préserver le caractère et la qualité du paysage végétal de la Ville de Pully.

Un PGEE communal est en cours d'élaboration, complété par un PGEE intercommunal avec Belmont et Paudex. Un SIT (système d'information du territoire) les complétera et rendra toute la démarche plus visible.

Les forêts communales sont certifiées FSC.

Un nouveau règlement communal des arbres a été élaboré en 2004.

Les vignes communales sont exploitées conformément aux principes de la production intégrée.

Les achats de produits d'entretien sont contrôlés, sur la base d'une directive écrite.

La récolte des déchets verts se fait « porte-à-porte » et il y a une nette amélioration de la récolte de papier (bimensuelle).

Points faibles : Une systématique de la gestion des déchets dans l'administration et les services de la commune devrait être développée.

Envisager la mise en place d'un plan directeur de l'énergie ayant pour objectif de réduire les impacts environnementaux liés à l'énergie, garantir un approvisionnement sûr et mettre en valeur les potentiels naturels et économiques locaux.

La commune est à la limite du respect des normes sur plusieurs axes routiers, surtout du point de vue de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Elle va devoir faire des efforts dans le futur si elle veut urbaniser en respectant les normes.

8. Transports et mobilité :

Points forts : Le PDcom définit les objectifs et les mesures de transport et de mobilité dans le volet « Réseaux de déplacements et espaces publics ». Une politique de stationnement est progressivement mise en place.

La commune dispose d'un bon réseau piétonnier, ainsi que d'un bon réseau de transport public. Un réseau de pistes cyclables est progressivement mis en place.

Plusieurs actions de modération du trafic ont été entreprises et plusieurs quartiers en zone urbaine sont en zone 30.

Les communes de Belmont, Lutry, Paudex, Pully et Lausanne ont décidé de travailler ensemble à la définition de lignes directrices stratégiques sur le plan des déplacements dans le cadre de l'élaboration du plan directeur cantonal et d'agglomération Lausanne-Morges.

Points faibles : La circulation de transit et des pendulaires a fortement augmenté ces dernières années, induisant de fortes nuisances. (augmentation annuelle de 1,5%.)

Les réseaux vélos et piétons sont à améliorer (repérage, indication, passages difficiles), dans une réflexion globale de valorisation de la mobilité douce et la requalification des espaces publics.

Un meilleur partage du domaine public entre tous les usagers devrait permettre de créer des espaces publics de qualité sur l'ensemble du réseau.

9. Formation :

Points forts : La sensibilisation des élèves au thème de l'environnement est faite dès les classes enfantines. Visites à la ferme et initiation à la vie de montagne ainsi que divers camps et échanges sont proposés aux élèves de Pully. De nombreuses activités sportives et culturelles sont également soutenues par la commune.

La prévention (sensibilisation routière, délinquance, santé, etc. .) est un thème important pour la commune qui s'engage fortement.

Les élèves des niveaux enfantine, primaire et secondaire bénéficient de réfectoires scolaires, ainsi que d'études surveillées. Une bibliothèque scolaire est à leur disposition.

Cours de français intensifs à l'école pour intégrer les jeunes étrangers.

Points faibles : La problématique de l'harmonisation des horaires serait à intégrer dans une réflexion participative.

4.3.3 Groupe 3 : thèmes « sensibles »

Deux thématiques ressortent clairement sur la représentation graphique avec des facteurs 21 plus faibles. Il s'agit des thèmes **finances** (9) et **économie politique** (16).

10. Économie politique :

Points forts : La politique d'implantation de sociétés dépend de Lausanne Région. Pully participe financièrement à Lausanne Région et fait partie de son comité de direction.

L'infrastructure de transports publics est relativement bien fournie.

Un marché régional a lieu le vendredi matin.

Points faibles : Pas de zone industrielle ou artisanale en raison de la structure socio-économique de Pully.

Il est difficile de faire de la promotion économique car il n'y a pratiquement plus de terrains à proposer.

11. Finances :

Points forts : Actuellement le plan d'économies proposé a permis de ne pas trop toucher à l'existence ou la qualité des prestations délivrées par la Ville de Pully.

Dans un proche avenir, un outil de planification financière sera mis en place.

Points faibles : La commune doit faire face à une situation financière particulièrement difficile. Un déficit structurel existe à Pully. Un plan d'économie a été mis en place dès 2003.

5 Situation future

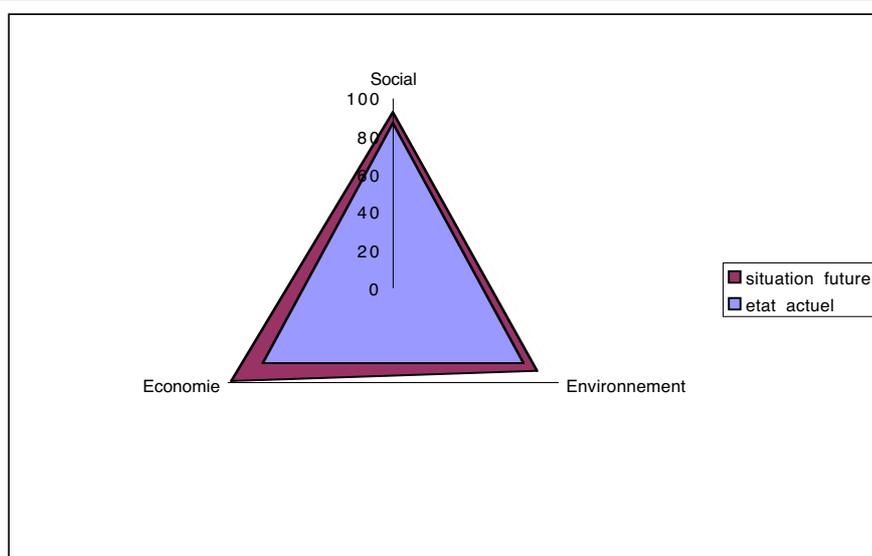
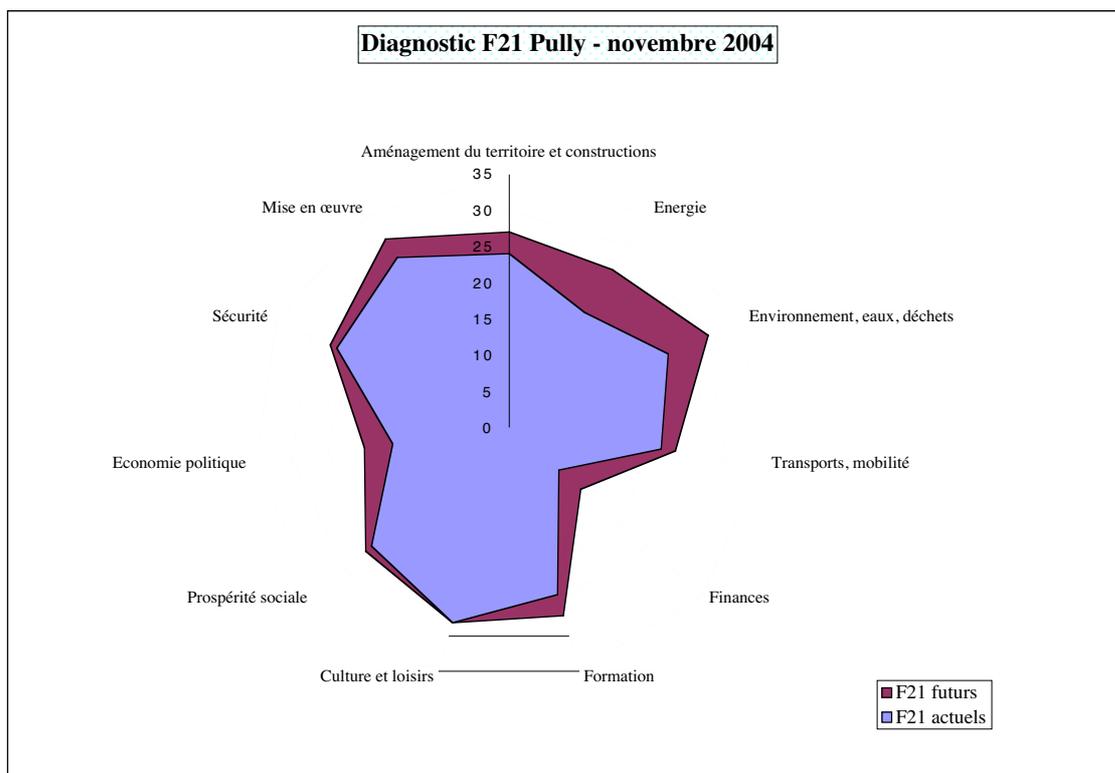
Évaluation des pistes futures :

Évaluation des pistes futures	Social	Environnement	Economie	F21
Aménagement du territoire et constructions	7	8	12	27
Energie	3	10	13	26
Environnement, eaux, déchets	7	9	14	30
Transports, mobilité	7	6	10	23
Finances	4	5	4	13
Formation	11	9	7	27
Culture et loisirs	13	8	7	28
Prosperité sociale	13	9	4	26
Economie politique	7	6	7	20
Sécurité	10	8	9	27
Mise en œuvre	11	9	11	31
Total	93	87	98	

L'analyse de la situation future de la politique communale de Pully en matière de développement durable est effectuée en comparant l'évolution entre les mesures réalisées actuellement et les mesures projetées. On peut choisir deux optiques de regard vers le futur : la première se base strictement sur des actions prévues (planifiées, éventuellement décidées mais pas budgétisées), la deuxième laisse libre cours à la réflexion et à la discussion stratégique dans le groupe de travail et décrit des objectifs et des fils rouges souhaités dans le futur.

C'est cette deuxième approche qui a été retenue à Pully. Les résultats de l'auto-évaluation dans le futur sont donc à lire comme « l'équilibre de la politique de développement de Pully si ces pistes sont suivies dans le futur ». Cette façon de faire a l'avantage de permettre de tester des pistes et d'échanger des réflexions entre les différents responsables réunis lors de la séance d'évaluation. Cela renforce le caractère transversal de la démarche et favorise le dialogue.

Les facteurs 21 obtenus représentent dès lors la nouvelle image du graphique en toile d'araignée que l'on obtiendrait dans quelques années si toutes les mesures préconisées et toutes les idées à développer étaient réalisées. Cette analyse, bien que très théorique à ce stade, permet de corriger à l'avance un risque de déséquilibre dans l'un ou l'autre des trois axes, ou même plus finement des 11 domaines.



5.1 Etat des lieux « futur »

Représentation graphique de l'évolution actuel-futur, selon les trois axes du développement durable et les 11 domaines d'analyse :

L'image que Pully se fait de son futur développement change peu de la situation actuelle. Globalement, l'image des 11 domaines d'analyse subit juste une translation vers des facteurs 21 plus élevés du fait de la prise en compte de plus de mises en œuvre de mesures dans le futur. L'image des facteurs 21 futurs garde des proportions relatives semblables. On note un léger déséquilibre au niveau de l'axe économique (représentation ternaire), dont l'explication est certainement à chercher dans le même constat que ci-dessus (beaucoup de mise en œuvre).

Les domaines ayant les facteurs 21 les plus élevés dans l'état des lieux actuel n'évoluent presque pas dans la situation future (culture, prospérité sociale, sécurité), décrivant une tendance à la préservation de la qualité de vie atteinte. Les domaines de l'énergie, l'environnement et du transport/mobilité par contre montrent une évolution nette. Finalement les facteurs 21 des domaines économie politique et finances, bien que toujours plus faibles que les autres domaines, se renforcent dans la situation future.

Cet état de fait décrit une cohérence dans la vision future du développement de Pully par rapport à la situation actuelle. Il s'agit maintenant de préciser et de hiérarchiser les actions à entreprendre selon les objectifs d'un développement durable, pour assurer une démarche cohérente à long terme à Pully.

Financièrement la situation est tendue et des réductions, voir des coupes financières dans les prestations accordées jusqu'à ce jour devront probablement être envisagées. L'objectif premier de ces prochaines années est donc de protéger les acquis. En tenant compte de ce fait, une série de mesures prioritaires se dégage des discussions des groupes de travail lors de la phase d'état des lieux, notamment :

- La mise en place progressive des mesures du PDcom, avec pour objectif un renforcement du rôle attractif du centre ville ;
- L'élaboration d'un plan directeur de l'énergie ayant pour objectif de réduire les impacts environnementaux liés à l'énergie, garantir un approvisionnement sûr et mettre en valeur les potentiels naturels et économiques locaux ;
- L'engagement de la Ville dans le processus Label Cité de l'énergie. Cette démarche permettra à la commune de devenir pro-active dans sa maîtrise de sa gestion de l'énergie ;
- La mise en réseau des écosystèmes ;
- Le concept global pour les transports dans l'est lausannois en réponse à l'augmentation du trafic dans la commune. L'objectif principal est le transfert modal ;
- Un vieillissement de la population se fait sentir, impliquant des demandes spécifiques auxquelles la commune devra répondre ;
- Une nouvelle politique de communication interne est mise en place actuellement, avec comme élément central une charte du personnel. Le site Internet ainsi qu'un intranet sont des éléments forts de cette démarche.

5.2 Pistes d'action et perspectives

L'axe principal du développement de Pully s'appuie actuellement sur les domaines de la culture & loisirs et de la prospérité sociale, décrivant la préoccupation prioritaire des autorités de Pully d'assurer la qualité de vie des habitants de la commune. On voit que les actions projetées dans le futur renforcent cette tendance, sans déstabiliser pour autant l'équilibre observé dans l'état actuel selon les 3 axes du développement durable.

Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures, aussi pertinentes soient-elles, ne peut être considéré que comme une étape vers une démarche d'Agenda 21 local. En effet, la responsabilité d'une commune dans une telle démarche est de répondre, à son échelle, aux enjeux et aux objectifs mondiaux de développement durable tels qu'énoncés lors du Sommet de Rio.

Il est de ce fait essentiel que la démarche s'inscrive dans une perspective dépassant les limites du territoire, et propose des actions de solidarité internationale et de lutte contre le changement climatique. Les principaux thèmes d'action sont: solidarité Nord-Sud, jumelages et joint implementation, échanges, aides à des projets d'éducation et de santé, assistance aux projets, transfert de technologie, information et sensibilisation, partenariat, échanges techniques, etc.

Cette démarche passe forcément par la sollicitation et l'implication des citoyens et acteurs socioéconomiques du territoire dans un processus de concertation. Sensibilisation, information, portes ouvertes, consultations ou association de quartier : dans le cadre d'une meilleure gouvernance, la commune a tout à gagner à proposer ou soutenir de telles démarches dans la population. Un mode de gestion axé sur les projets constitue un bon préalable pour rendre la politique communale plus participative. Le processus participatif stimule en retour la créativité des individus et des groupes, contribuant ainsi à ce que l'indispensable changement soit non pas accueilli par une levée de bouclier, mais devienne un besoin collectif.

6 Conclusion et suite de la démarche

La notion de développement durable est très vaste. Fixer des objectifs sur mesure pour répondre aux préoccupations spécifiques de la commune permet de la concrétiser et de définir l'orientation du voyage. Les progrès vers le développement durable ne vont pas résulter d'une révolution qui changerait brusquement les règles du jeu. Ils seront obtenus par de multiples ajustements, conduisant notamment à élargir la prise de responsabilité de chaque protagoniste.

Le diagnostic effectué avec l'outil Facteur 21 à Pully a montré que la politique communale actuelle en matière de développement durable ne présente pas de déséquilibre flagrant. Les pistes d'actions futures discutées par les responsables communaux lors des différentes séances de diagnostic indiquent une tendance conservatrice dans le développement futur de la commune.

L'engagement de la Ville de Pully sur la voie du développement durable implique à ce stade de se donner des objectifs et des priorités répondant aux préoccupations d'un

développement durable : maîtrise et gestion des ressources, court et long terme, local et global et solidarité inter-génération et à un niveau mondial.

L'essentiel dans ces domaines tient dans le choix de bonnes pratiques. La commune a un rôle clé de déclencheur, en montrant l'exemple, en informant et sensibilisant, et en proposant des bonnes pratiques qu'elle entend promouvoir auprès des autres acteurs (partenaires institutionnels, entreprises, associations, individus, etc.), dans un souci d'exemplarité.

Suite de la démarche

L'état des lieux effectué représente une « photo » prise fin 2004 de la Ville de Pully. Les objectifs de la politique communale de développement s'en dégagent : qualité de vie, conservation des acquis en matière de culture et loisirs, développement d'un aménagement du territoire et d'actions environnement et transport/mobilité répondant à l'objectif de qualité de vie. Ces dernières préoccupations se justifient également au niveau écologique, en permettant de réduire les polluants et de limiter l'effet de serre.

L'exigence de répondre aux objectifs mondiaux d'un développement durable implique l'ouverture vers une démarche participative ainsi que la prise en compte d'une solidarité inter-culturelle au niveau local et au niveau mondial.

La suite de cette démarche passe par les étapes suivantes (qui décrivent la réalisation d'un Agenda 21 local) :

- Validation des objectifs et définition d'un programme d'action
- Engagement : déclaration d'engagement des autorités avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs, des délais, des indicateurs de réussite liés au plan d'actions.
- Ouverture à un processus participatif (par exemple pour préciser la mise en œuvre des actions).
- Controlling de la mise en œuvre (indicateurs)

7 Annexe

Etat des lieux de la situation actuelle et future : F21_Pully_250205.xls

8 Documents consultés

- Plan directeur communal « Un projet pour Pully », 1995.
- Documents de l'état des lieux effectué par Mme Schneider dans le cadre de son mémoire (interviews), 2004
- Divers préavis

Bio-Eco Sàrl, Sandrine de Coulon, Cossonay, le 25.02.05